
Hauert Sulfate de manganèse

Hydrosoluble, en cas de carence en manganèse



Complètement soluble dans l'eau. Pour les symptômes de carence en manganèse. Le manganèse a la fonction principale dans la photosynthèse. Certaines enzymes sont activées par le manganèse.

EMPLOI

A n'utiliser qu'en cas de besoin effectif. Ne pas dépasser la dose recommandée, notamment par rapport à la protection du sol. Hors-Sol: Utilisation selon recommandations spéciales.

DOSAGE

Plantes ornementales

- arrosage : 0,01-0,03%
- traitements par feuillage: 0,05 - 0,1%
- mélange de terre: 5-10 g/m³

Cultures maraîchères

- En pulvérisation : 2-3 kg/ha
- Grandes cultures
- En pulvérisation : 5-8 kg/ha

Arboriculture

- En pulvérisation : 0,2%

ANNOTATION

Ne pas absorber et tenir hors de portée des animaux. Limitation de garantie: Notre garantie porte sur la qualité du produit. Pas de responsabilité de notre part concernant l'application. Sulfate de manganèse (Index: 025-003-00-4) ATTENTIN: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter un médecin en cas de malaise.

Convient à	Culture, Fertilisation liquide, Phase finale
Culture/plante	Fruits, Légumes, Plantes ornementales, Vigne
Taille du conditionnement	1 kg 25 kg
Dosage	0.1 %
Saison	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Type d'engrais/catégorie prod. phytosanitaire	minéral
Propriétés/composition	hydrosoluble, minéral, sans chlore
Certificat	FIBI
Domaine	Agriculture biologique, Cultures légumières, Horticulture, Pépinière

- **32 % Mn Manganèse**

Périls



Stockage

A conserver au sec et dans des emballages fermés. Le produit se conserve indéfiniment.

Élimination

A déposer au centre de collecte des toxiques ou rapporter au point de vente.